



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

L'Etat participera à la restauration du château de Hauteville

Le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil un crédit d'investissement de 4,2 millions de francs destiné au château d'Hauteville à Saint-Légier-La Chiésaz. Cette subvention octroyée à Pepperdine University contribuera au financement des travaux de conservation et de restauration engagés par le propriétaire. Elle fait suite à la décision de classer ce domaine en 2019 comme monument historique, et traduit la volonté de l'Etat de protéger définitivement ce patrimoine exceptionnel. Elle participe en outre au soutien de l'économie locale de rénovation, dans une perspective de relance économique du canton.

Le château d'Hauteville et le domaine qui l'entoure sont remarquables par leur qualité architecturale et artistique, comme par leur authenticité. Bâti entre 1763 et 1768, ce «château à la française» s'assimile au plan architectural à ceux de L'Isle, Vuillerens, Vincy, Coppet, Prangins ou Crans-près-Céligny. Il est reconnu particulièrement pour ses décors peints: le grand salon en double hauteur est orné de fresques baroques d'une richesse unique en Suisse, tandis que les façades extérieures se distinguent par leur décor presque entièrement feint, exécuté à fresque avec virtuosité.

Le château et le temple grec ont obtenu la note «1» lors du recensement architectural de la commune de Saint-Légier-La Chiésaz en 1985. L'orangerie ayant accédé au même rang lors d'une révision en 2005, ces monuments sont reconnus «d'intérêt national». L'ancien manège et son bûcher, le rural, la maison paysanne ou encore celle du jardinier sont recensés en note «2» dite «d'intérêt régional». Depuis 2009 en outre, le château d'Hauteville figure dans la liste fédérale des monuments, ensembles et sites archéologiques d'importance nationale.

Soucieux de protéger à l'avenir ce patrimoine exceptionnel, l'Etat de Vaud a classé en octobre 2019 l'ensemble du domaine d'Hauteville au titre de l'article 52 de la Loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS). L'article 56 de la même loi autorise l'Etat à participer financièrement à l'entretien et à la restauration des monuments historiques classés. Cette base légale lui permet de soutenir les particuliers qui s'engagent dans la conservation du patrimoine culturel immobilier du canton.

Pepperdine University est une université réputée des Etats-Unis. Elle possède un campus principal à Malibu et des sites secondaires à Buenos Aires, Shanghai, Londres, Heidelberg, Florence, et Lausanne depuis 2007. Elle a acquis le domaine d'Hauteville en 2018 dans le but d'y transférer ses programmes lausannois, offrant à ses étudiants une immersion dans l'architecture de l'Europe des Lumières. Attachée aux principes éthiques et aux questions environnementales, l'institution a lancé un projet ambitieux et exigeant de conservation-restauration du château et de son orangerie jusqu'en 2023.

Se fondant sur tous ces éléments, le Conseil d'Etat sollicite un crédit d'investissement de 4,24 millions qui seront affectés spécifiquement aux travaux de sauvegarde du patrimoine bâti. Préfinancée dans le cadre du bouclage des comptes 2019 de l'Etat de Vaud, cette subvention couvrira environ 10% du coût total des aménagements prévus par le propriétaire sur l'ensemble du domaine. Enfin, ce soutien cantonal permettra la demande d'octroi d'une subvention auprès de la Confédération.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 14 mai 2020

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DEIEP, Maurice Lovisa, conservateur cantonal des monuments et sites, Direction générale des immeubles et du patrimoine, [maurice.lovisa\(at\)vd.ch](mailto:maurice.lovisa(at)vd.ch)

TÉLÉCHARGEMENTS

[EMPD - crédit d'investissement de 4'238'300 de fr. pour financer l'octroi d'une subvention à Pepperdine University pour les travaux de conservation et restauration du château d'Hauteville et son orangerie, à St-Légier-La Chiésaz](#)